

Le Docteur Amaury d'UTRUY est devenu l'année dernière le nouveau médecin fédéral national élu au conseil d'administration de la FFSNW.

Âgé de 40 ans et originaire de région parisienne, il pratique le ski nautique depuis le début des années 90. C'est au cours d'un stage chez Gilles CAMBRAI qu'il découvre en 1997 à Meuzac les différentes disciplines et à cette occasion il prendra son 1<sup>er</sup> slalom avec Claude PEREZ. Deux ans plus tard, l'essai est transformé et il devient membre du club de Viry Châtillon où il pratique toujours le slalom en compétition. Dans les années 2000, il y connaîtra des expériences de pilotage et de coaching aux côtés de Corinne ALESSANDRI, Geoffroy LAVOUÉ et Anthony ANHINE pour qui il pilotera également en Floride à la Swisskiskool. Durant cette période il fera plusieurs saisons au Club Med avec Dominique KETTERLE qui le recrute en tant que G.O. ski nautique. En 2009 il remporte les championnats de ligue IDF et il participera ensuite aux championnats de France.



En parallèle, il poursuit ses études de médecine à Paris puis de chirurgie orthopédique et traumatologique en tant qu'interne des hôpitaux de Rouen et sera enfin assistant spécialiste à l'hôpital européen Georges Pompidou dans la même équipe qu'un ancien skieur, le Dr Thibault LAFOSSE ; puis à l'hôpital Saint Joseph. Ainsi il se spécialise dans la chirurgie du membre supérieur et plus particulièrement dans la chirurgie de l'épaule. En 2019, il s'installe à la clinique Les Franciscaines à Versailles.



Aujourd'hui, ses nouvelles fonctions fédérales à la tête de la commission médicale et de médecin élu du conseil d'administration de la fédération lui permettent de mettre ses compétences et son réseau médical au service de notre sport. Cette année est une première étape avec la reconstitution d'une commission médicale dont la mission est avant toute chose d'assurer la sécurité des licenciés. Les ambitions pour les années à venir sont multiples pour redévelopper une politique médicale fédérale au service d'objectifs correspondant aux différentes catégories de pratiquants : les sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle, les licenciés compétiteurs hors liste, et les licenciés loisir.

### 1) Les sportifs de haut niveau (SHN), espoirs et collectifs nationaux

La commission médicale veille à ce que le cadre réglementaire fixé par le ministère des sports soit respecté. Cela passe notamment par la surveillance médicale réglementaire (SMR) qui permet d'établir la non contre-indication à la pratique sportive mais également un suivi médical annuel complet (de surentraînement, nutritionnel et psychologique).

Pour cela, nous venons de recruter le Dr Juliette HURTIER, spécialiste en médecine du sport exerçant à Montpellier. Elle aura la charge de suivre nos SHN, de cadrer les programmes personnalisés de retour au sport après blessure mais également de développer les protocoles de prévention des risques identifiés dans les différentes pratiques. Elle intégrera la commission médicale courant juin pour assurer cette fonction de médecin de la SMR et sera le garant de la sécurité individuelle de nos sportifs indépendamment de la politique de performance fédérale. Son parcours de formation spécialisé en médecine physique et réadaptation, le fait qu'elle pratique le wakeboard et sa localisation géographique lui confèrent l'expertise nécessaire et une parfaite complémentarité du médecin fédéral national pour permettre à la commission médicale d'assurer pleinement ses missions.

Sur le terrain, un encadrement sanitaire sera progressivement redéployé avec des médecins des équipes de France et des kinésithérapeutes fédéraux formés pour accompagner nos collectifs sur les compétitions internationales avec le matériel adapté. Cette année, le Dr Antoine THEODON, médecin du sport à l'INSEP, accompagnera l'équipe de France Cadets et Juniors aux championnats d'Europe qui auront lieu en Grèce. Notre équipe de 7 kinésithérapeutes fédéraux encadrera la préparation physique et la récupération de nos équipes de France sur 5 autres compétitions.

Enfin, une politique médicale de la performance sportive pourra être développée en veillant à prévenir dans le même temps le dopage et les conduites dopantes.

### 2) Les compétiteurs hors liste

Il faut rappeler que le ski nautique et le wakeboard sont des sports à haute cinétique générant une traumatologie significative et parfois importante, mais également un effort intense avec un risque cardio vasculaire en cas de cardiopathie insoupçonnée. La réalité de ce risque se confirme parfois sur le terrain ou en dehors avec la survenue d'accident cardio vasculaire voire d'une mort subite pendant ou après l'effort même après des années de pratique sportive. Nous avons à ce titre une pensée particulière pour Richard ODIN, grand slalomeur champenois parti trop tôt en 2013 et que le Dr d'UTRUY avait bien connu et apprécié. Depuis d'autres événements de ce genre sont malheureusement survenus sur les plans d'eau.

C'est bien pour dépister ce risque que la SMR imposée par le ministère des sports aux SHN comporte un bilan cardio vasculaire d'entrée. Le règlement médical sera donc amené à évoluer pour les compétiteurs hors liste exposés au même niveau de risque. L'objectif est de cibler dans un 1<sup>er</sup> temps les licenciés les plus à risque du fait de l'âge, par un dépistage cardiologique permettant une prévention individuelle et dans le même temps d'assouplir le suivi médical de routine pour les autres licenciés. Ainsi à **partir de 2027** le suivi médical réglementaire évoluera de la façon suivante :

Licenciés de <u>moins de 20 ans</u> <sup>(1)</sup>	- Auto-questionnaire QS Sport annuel
Licenciés de <u>20 à 39 ans</u> <sup>(1)</sup>	- Certificat médical tous les <b>5 ans</b> <sup>(2)</sup> - Auto-questionnaire QS sport les années sans certificat médical
Licenciés de <u>40 à 59 ans</u> <sup>(1)</sup>	- Certificat médical tous les <b>3 ans</b> <sup>(2)</sup> - Auto-questionnaire QS sport les années sans certificat médical
Licenciés de <u>60 ans et plus</u> <sup>(1)</sup>	- <b>Consultation de cardiologie unique</b> <sup>(3)</sup> (Avec bilan biologique préalable, ordonnance à télécharger sur le site de la fédération) - Certificat médical <b>annuel</b>

(1) Age au 1er janvier de l'année en cours.

(2) Durée de validité du dernier certificat médical correspondant à l'âge de la catégorie au 1er janvier de l'année en cours ; et non à l'âge au moment de l'établissement.

(3) La nécessité d'un suivi de cardiologie éventuel sera définie individuellement par le cardiologue. La responsabilité incombant au licencié de se conformer aux recommandations données par le spécialiste, aucun certificat de suivi de cardiologie ultérieur ne sera ensuite demandé. Le certificat médical annuel est ensuite réalisé en médecine générale les années suivantes.

Notre commission médicale a fait le choix d'un suivi médical réglementaire plus pertinent en **augmentant la périodicité du certificat médical** de façon proportionnée selon le risque des catégories d'âge. Il est remplacé par un auto-questionnaire QS Sport les années sans certificat médical (le licencié remet simplement dans l'espace EMS l'attestation sur l'honneur signée qui indique qu'il a répondu au questionnaire et que toutes les réponses sont négatives). A contrario il nous est apparu adapté de lancer un **dépistage du risque cardio vasculaire** pouvant être décompensé par la pratique sportive. En 2027, les compétiteurs de 60 ans et plus devront passer une consultation de cardiologie dédiée à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive au regard de ce risque. Pour des raisons d'accessibilité et d'anticipation mais également pour ne pas décourager un primo compétiteur occasionnel, il y aura une tolérance d'un an pour effectuer cette consultation spécialisée après une 1<sup>ère</sup> inscription à une compétition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Cette nouvelle politique de dépistage fera l'objet d'une évaluation pour rester adaptée aux réalités du terrain. Si la pertinence de cette stratégie de dépistage se confirme, le bilan cardiologique d'entrée pourrait être ainsi étendu à l'ensemble des compétiteurs. En effet, le risque cardio vasculaire existe bien avant 60 ans et c'est pourquoi il est exigé chez les SHN pourtant jeunes et en bonne santé. En pratique cela ne nécessitera d'aller qu'une fois chez un cardiologue en lieu et place du médecin généraliste délivrant le certificat médical jusque-là annuel.

### 3) La pratique de loisir et le grand public

La législation sur l'aptitude médicale à la pratique sportive a été assouplie ces dernières années et il n'y a pas d'obligation réglementaire à contrôler l'état de santé des sportifs dans le cadre du loisir. Notre rôle est de sensibiliser les licenciés aux risques liés à la pratique de nos sports. Par le biais des clubs nous allons inciter les membres à suivre le schéma de suivi médical réglementaire établi pour les compétiteurs hors liste, notamment pour la population de 60 ans et plus.

Dans la même optique développée précédemment, nous allons renforcer la prévention secondaire du risque cardio vasculaire en club. Cela passe actuellement par un état des lieux sur l'équipement en défibrillateur des clubs affiliés mais également par une campagne de prévention et de formation au secourisme en milieu aquatique qui sera proposée aux clubs. Fort de l'expérience que nous allons acquérir sur le haut niveau, une politique de prévention globale des risques liés à la traumatologie sera développée au fil du temps sur la base d'une veille épidémiologique à mettre en place avec un suivi scientifique permettant d'identifier les axes de prévention à développer sur la base des données analysées.

Enfin l'accessibilité de nos sports au grand public, notamment avec le développement du sport santé fera l'objet de partenariats avec différents acteurs pour permettre l'initiation au sport pour les populations qui en sont éloignées. Il s'agit ici d'une réhabilitation au sport pour prévenir par ce moyen les pathologies physiques mais également psychiques, recréer du lien social et ainsi améliorer la qualité de vie. Le ski nautique et le wakeboard, notamment avec le câble, se prêtent pleinement à remplir cet objectif ministériel ainsi qu'à réaliser la promotion de nos sports.

Bonne saison à tous

Amaury